

# Commune de Varennes-le-Grand

## Procès Verbal du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 mai 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Aurélie POURETTE, M. Yves SIRI, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : M. François GUILLERMIN donne pouvoir à M. Le Maire, M. Philippe BOUILLOT donne pouvoir à Luc RIETZMANN, M. Laurent NIVON donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND, Mme Patricia SILVESTRE donne pouvoir à Mme Sylvie LHENRY.

Absent : Mme Isabelle GRENIER.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28/03/2017.
- 2) Conseil Départemental – Demande de subvention – Travaux école
- 3) SYDESL :
  - a) Raccordement électrique propriétés parcelles AH 207 et AH 204
  - b) Extension réseau électrique parcelle AA 24
- 4) Local communal 16 rue du 8 mai 1945
- 5) Personnel communal : modification du tableau du personnel
- 6) Indemnités des élus – Actualisation de l'indice
- 7) Journée citoyenne du 20 mai 2017
- 8) Compte rendu commission technique du 4 mai 2017
- 9) Compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 février 2017
- 10) Elections législatives des 11 et 18 juin 2017 – Permanence du bureau de vote
- 11 Questions diverses.

### **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2017. Celui-ci est approuvé par 15 voix pour, 3 contre.

## **2 – Conseil Départemental – Demande de subvention – Travaux école :**

*Rapporteur : Mme Laurence JORLAND*

Dans le cadre du projet de rénovation de l'école maternelle sur 2017, consistant à la pose de sols souples, de carrelages et d'isolation, le Département de Saône et Loire peut apporter une aide financière dans le cadre de l'appel à projets départemental 2017- volet 1 « Equipements et services publics ».

Le montant de cette aide financière est plafonné à 25 % de la dépense HT dans la limite d'un plafond éligible de 75 000 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 25 058,32 € HT soit 30 069,98 € TTC.

Ce projet a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2017.

Le plan prévisionnel de financement pour cette opération peut se résumer ainsi :

- Département Saône et Loire :	6 265,00 €
- Etat – DETR 2017 sollicitée :	10 023,00 €

Soit total des subventions sollicitées : 16 288,00 € soit 65 %

- Autofinancement communal : 8 770,32 € soit 35 % du montant HT de l'opération.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De solliciter une subvention de 6 265,00 € de la part du Département dans le cadre des appels à projets pour l'année 2017
  - Approuve le plan de financement tel que présenté.

## **3) - SYDESL :**

### **a) Raccordement électrique propriétés parcelles AH 207 et AH 204**

*Rapporteur : M. le Maire*

Il y a lieu de procéder aux raccordements électriques des parcelles cadastrées AH 207 et 204 (ex Propriété Moreau) pour alimenter des bâtiments existants transformés en habitations.

Le montant estimé par le SYDESL des travaux en souterrain serait d'environ 6 700 € HT. Le coût résiduel d'environ 4 020 € HT sera à la charge de la commune.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De solliciter le SYDESL pour le raccordement au réseau électrique des propriétés cadastrées AH 207 et 204 (ex propriété Moreau) situées 28 rue de Mirande
  - Dit que le coût résiduel estimé à 4 020 € sera à la charge de la commune et fera l'objet d'une inscription budgétaire ;

*Débat :*

*M. Le Maire précise qu'il s'agit de quatre raccordements avec renforcement.*

### **b) Extension réseau électrique parcelle AA 24**

*Rapporteur : M. le Maire*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report de cette délibération, suite à la non réception des documents correspondants.

## **4 – Local communal 16 rue du 8 mai 1945**

*Rapporteur : M. le Maire*

Il est fait part au Conseil Municipal de la demande d'un habitant de Varennes sollicitant la location pour une période temporaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 du local commercial situé 16 rue du 8 mai 1945 afin d'ouvrir une activité libérale dédiée à la relation d'aide et à l'accompagnement vers le mieux-être psycho corporel.

Le preneur s'engage à prendre en l'état les locaux et en assurera à sa charge les éventuels travaux et aménagements liés à son activité.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De donner son accord pour une location à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 à M. Marc LECRY du local commercial situé 16 rue du 8 mai 1945 et pour une période temporaire s'achevant le 31 décembre 2017.
  - De fixer le montant mensuel de base du loyer à 231,74 € HT, TVA en sus au taux en vigueur, soit 20 % à la date de signature de l'acte
  - La location se fera sous un bail professionnel précaire
  - Autorise M. le Maire à signer le bail et tous les documents s'y rapportant.
  -

## **5 – Personnel communal : modification du tableau du personnel**

*Rapporteur : M. le Maire*

Il est présenté au Conseil Municipal le résultat des Commissions Administratives Paritaires placées sous le contrôle du Centre de Gestion 71 qui se sont réunis le 28 mars 2017 pour examiner les avancements de grade du personnel communal de l'année 2017.

Considérant les résultats de ces commissions, il est proposé au Conseil Municipal la modification du tableau de personnel pour que les agents concernés puissent être nommés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe temps complet.

Filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique temps complet en 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe temps complet.

- 2 postes d'adjoint technique temps non complet 30 / 35 h en 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe temps non complet 30 / 35 h.

Filière sociale :

- 1 poste d'agent social temps non complet 30 / 35 h en 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe temps non complet 30 / 35 h.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

Filière administrative :

- 1 poste d'attaché temps complet en 1 poste d'attaché principal temps complet.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications du tableau du personnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## **6 – Indemnités des élus – Actualisation de l'indice**

*Rapporteur : M. le Maire*

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-23 et L 2123-24.

- Considérant que la commune compte 2 275 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - de reconduire le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ainsi :
    - . l'indemnité du Maire sera égale à 36,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 228,86 euros mensuels.
    - . l'indemnité de chaque adjoint sera égale à 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 561,04 euros mensuels.
    - . les indemnités subiront automatiquement les éventuelles augmentations de l'indice.

- . les indemnités de fonction seront payées trimestriellement.
- . les pourcentages ne pourront être modifiés que par une nouvelle délibération.

## **7 – Journée citoyenne du 2017 :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

La journée citoyenne sera organisée sur la commune de Varennes-le-Grand le samedi 20 mai 2017 de 8 h 30 à 17 h.

Statut juridique: La commune a fait appel aux citoyens bénévoles, (34 personnes adultes déjà inscrites), qui seront qualifiés de collaborateurs occasionnels du service public placés sous la responsabilité de la commune qui est maître d'ouvrage.

Les chantiers prévus sont au nombre de 4 :

- Four à pain communal de la Vie de l'église : nettoyage et remise en état.
- Lavoir rue du Bief : nettoyage et embellissement.
- Nettoyage propreté nature.
- Accueil, repas et collation de fin de journée pour les participants.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur ce projet citoyen du 20 mai 2017. Une communication à la Société Groupama Rhône-Alpes assureur de la commune sera faite, ainsi qu'à M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône.

## **8 – Compte rendu commission technique du 4 mai 2017**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

Trois points étaient à l'ordre du jour de cette réunion :

- Travaux de sécurisation de la rue de Mirande (phase 3) : elle aura lieu en automne avec la pose de trottoirs et bordures jusqu'au carrefour de la Chaintre avec le chemin de la vie.
- Travaux de sécurisation de la rue Neuve qui auront lieu en même temps que la phase 3 de la rue de Mirande, avec la création de 2 plateaux ralentisseurs, pose de trottoirs sur une partie de la rue côté droit dans le sens Mirande-D906.
- Enfouissement de la ligne électrique rue de Mirande du chemin de la Folie au n°84 de la rue, Chemin du dessous avec la pose d'un candélabre, également étude de la pose de nouveaux candélabres dans la rue de Mirande côté gauche dans le sens sud-nord. L'entreprise Gasquet pour le compte du SYDESL est en charge des travaux.

## **9 – Compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 février 2017:**

*Rapporteur : Laurence JORLAND*

De nombreux points étaient à l'ordre du jour de ce Conseil d'Ecole, notamment la carte scolaire avec le maintien pour l'année prochaine du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans, le projet d'école 2014/2017, la sécurité.

Des travaux auront lieu pendant les vacances d'été, il s'agira de rénover entièrement le sol du bâtiment de la maternelle.

Deux associations varnoises ont fait un don à la coopérative scolaire : l'association « Le Chemin des Ecoliers Varnois » et les anciens combattants qui remercient les élèves de leur participation aux cérémonies commémoratives.

## **10 – Elections législatives des 11 et 18 juin 2017 – Permanence du bureau de vote :**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le bureau de vote pour les prochaines élections législatives sera ouvert de 8h00 à 18h00 (et non 19h00 comme pour les présidentielles)

## **11 – Informations - Questions diverses :**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'Octobre Rose, une exposition ayant pour thème le sein dans tous ses états et aura lieu à la bibliothèque dont les détails sont précisés par Madame Laurence JORLAND.

- M le Maire informe le conseil municipal de la situation de l'école. La réponse de Monsieur le directeur académique devrait parvenir début juin
- Le compte rendu du Copil Themeroil a été adressé par ses soins aux membres du conseil
- M. Le Maire recevra la directrice des services de la Poste Vendredi 2 juin 2017.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'invitation à une visite du Centre Pénitentiaire à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- Une zumba party aura lieu dimanche 21 mai au gymnase, manifestation organisée par le Club Sports et Loisirs, pour l'association « Aidons Téo ».

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20*